

## Sénégal

En 2015, le Sénégal a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a amendé la législation sur les travaux dangereux pour interdire à tous les enfants de moins de 18 ans de faire des activités dangereuses et il a poursuivi en justice et condamné un marabout en vertu de la loi relative à la lutte contre la traite des personnes. De plus, il a multiplié par deux le budget du Programme national de bourses de sécurité familiale qui est passé à 32 millions de dollars É.-U. et a fourni un soutien à 200 000 familles. Toutefois, au Sénégal, des enfants sont impliqués dans le travail des enfants, y compris dans les mines d'or, et dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans la mendicité forcée. Les organismes d'application du droit pénal et du droit du travail n'avaient pas les ressources adéquates pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, et les redondances entre les organes de coordination de la lutte contre le travail des enfants empêchent une collaboration efficace.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Sénégal, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les sanctions pour les infractions relatives au travail des enfants, y compris à ses pires formes, soient suffisamment sévères pour avoir un effet dissuasif.	2014 – 2015
Mise en application	Rendre accessibles au public les statistiques concernant l'application des lois sur le travail des enfants, notamment le nombre et le type d'inspections et d'enquêtes menées, les infractions constatées et les sanctions imposées.	2013 – 2015
	Augmenter sensiblement le nombre des inspecteurs du travail responsables de faire respecter la législation sur le travail des enfants conformément à la recommandation de l'OIT et leur affecter des fonds adéquats pour remplir leur mission.	2010 – 2015
	Renforcer l'inspection du travail en programmant de façon proactive des inspections du travail, y compris dans l'économie informelle.	2014 – 2015
	Veiller à ce que les responsables de l'application des lois et les juges sachent comment appliquer correctement la loi relative à la lutte contre la traite des personnes et à ce que toutes les sanctions soient imposées conformément à la loi, y compris celles concernant la mendicité forcée.	2010 – 2015
	Établir un mécanisme pour tenir un registre de tous les appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection de l'enfant du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les organismes d'application des lois ou les fournisseurs de services sociaux.	2014 – 2015
Coordination	Veiller à l'efficacité des mécanismes de coordination relatifs au travail des enfants en fournissant des ressources et un soutien adéquats et en définissant des champs de responsabilité distincts.	2010 – 2015
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2013 – 2015
Programmes sociaux	Veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'éducation en	2011 – 2015

---

éliminant les frais liés à la scolarité, en construisant des écoles dans les zones rurales, en formant davantage d'enseignants et en faisant le nécessaire pour que tous les enfants soient enregistrés à leur naissance et pour protéger les élèves contre les sévices sexuels.

---

Mettre en place des programmes de lutte contre le travail des enfants dans le travail domestique, l'agriculture et l'exploitation minière et fournir un financement adéquat aux programmes existants portant sur les pires formes de travail des enfants, y compris la mendicité forcée.

---

2010 – 2015